



Direction Générale au Développement
Économique Responsable, Emploi, Innovation,
Europe et International

Décision n° 2022-697

Objet : Convention avec la SAMOA relative au projet de collaboration internationale entre la SAMOA et le Partenariat du Quartier des Spectacles de Montréal

Réf. : 8.4.4

Décision

Le Vice Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération n° 2020-32 du 17 juillet 2020 (point 16.1. a.) portant délégation du Conseil à la Présidente afin de prendre toute décision concernant la passation, la signature, l'exécution et la résiliation de toute convention à l'exception des conventions visées dans d'autres dispositions de ladite délibération, si la convention est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Vu l'arrêté n°2022-290 du 26 avril 2022 portant délégations de fonctions et de signature de la Présidente aux élus,

Vu l'appel à projet 2020-2021 du Fonds Franco-Québécois pour la Coopération Décentralisée (FFQCD), signé le 27 janvier 2021,

Vu la candidature de Nantes Métropole, du Partenariat des Quartiers Du Spectacle et de la SAMOA

Vu le courrier signifiant l'accord et le montant du soutien au projet « *Une approche créative de sensibilisation aux enjeux du changement climatique* » à hauteur de 15 000€ par le Comité de Sélection du programme (Ministère de l'Europe et des Affaires étrangères, préfecture de Région, ministère des Relations internationales et de la Francophonie du gouvernement du Québec, délégation générale du Québec à Paris et Consulat général de France à Québec) du 22 mars 2021,

Considérant que la métropole nantaise et la Ville de Montréal tissent des liens étroits depuis plusieurs années et que des échanges se multiplient entre les acteurs des deux territoires sur les terrains de l'innovation et l'expérimentation avec comme pivot et effet de levier les industries culturelles et créatives (ICC),

Considérant que le Fonds franco-québécois pour la coopération décentralisée (FFQCD), créé en 2005, soutient des projets de coopération novateurs d'intérêt commun issus de ces collectivités, dans le cadre

de la Commission permanente de coopération franco-québécoise (CPCFQ), ceci afin de donner suite à la volonté des premiers ministres de la France et du Québec d'encourager le développement et le rayonnement des collectivités locales et territoriales en France et au Québec,

Considérant que le projet « Une approche créative de sensibilisation aux enjeux du changement climatique » déposé par Nantes Métropole et le Partenariat des Quartiers Du Spectacle (PQDS) (porteurs) et la SAMOA (partenaire) a été retenu en mars 2021 par le comité de sélection de cet appel à projet (ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères, Préfectures de Région, ministère des Relations Internationales et de la Francophonie du gouvernement du Québec, délégation générale du Québec à Paris et Consulat général de France à Québec), pour un soutien à hauteur de 15 000€, sur la période 2021/2022,

Conformément au règlement de l'Appel à Projets du FFQCD, seule Nantes Métropole peut percevoir la subvention et la reverser ensuite à son partenaire,

Considérant qu'il y a lieu de conclure une convention avec la SAMOA, acteur opérationnel du projet, en vue de lui reverser ce financement pour la mise en œuvre du plan d'action,

Décide

Article 1. De conclure une convention par laquelle Nantes Métropole reverse à la SAMOA la subvention de 15 000€ perçue dans le cadre de l'appel à projet du fonds franco-quebécois pour la coopération décentralisée, en soutien au projet « *Une approche créative de sensibilisation aux enjeux du changement climatique* »

Article 2. Cette convention est sans effet financier pour Nantes Métropole,

Article 3. De charger Monsieur le Directeur général des services de Nantes Métropole de l'exécution de la présente décision.

Fait à Nantes, le

23 AOUT 2022

Pour la Présidente
Le vice-président délégué

Fabrice Roussel

mis en ligne le :

25 AOUT 2022